

# REOMI FACTURATION

1<sup>er</sup> janv.

## TESTS, MESURES, AJUSTEMENTS

Uniquement 6 levées (une par mois) sont comptabilisées. Les levées supplémentaires ne seront pas facturées.



Nombre de levées  
comprises  
dans l'abonnement  
pour le 1er semestre



Les levées  
supplémentaires  
ne seront pas  
facturées.

30 juin

1<sup>er</sup> juil.

## MISE EN ŒUVRE

Les levées supplémentaires, en plus des 6 incluses dans l'abonnement pour ce 2e semestre, **seront facturées.**



Nombre de levées  
comprises  
dans l'abonnement  
pour le 2nd semestre



Les levées  
supplémentaires  
seront facturées.

31 déc.

## ? une question, un doute ?

Les agents du service Déchets vous répondent :  
Agglomération de Communes de Saint - Dié - des - Vosges  
1, Place de l'Europe  
88100 Saint - Dié - des - Vosges  
03 29 52 65 59 - [dechets@ca-saintdie.fr](mailto:dechets@ca-saintdie.fr)  
[www.ca-saintdie.fr](http://www.ca-saintdie.fr)

le chiffre

12

nombre  
de levées  
comprises  
dans l'abonnement  
annuel.

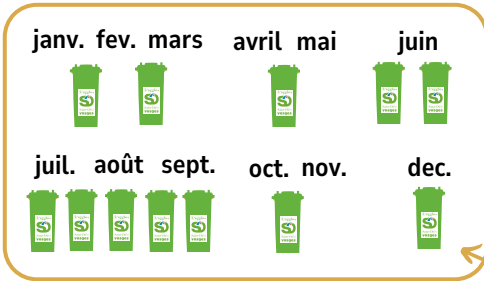
# REOMI FACTURATION 2025



## QUE SE PASSE-T-IL ?

12 levées sont comprises dans l'abonnement, qu'importe le mois où le bac est présenté.  
**Au-delà de 12**, les levées supplémentaires sont facturées.

Exemple d'un usager qui présente plus son bac en été.



soit 12 levées, le nombre compris dans l'abonnement

## le chiffre

# 12

nombre de levées comprises dans l'abonnement annuel.



Les levées supplémentaires sont comptabilisées (Part variable)

## QUE COMPREND L'ABONNEMENT ?



## ? une question, un doute ?

les agents du service Déchets vous répondent :  
Agglomération de Communes de Saint - Dié - des - Vosges  
1, Place de l'Europe  
88100 Saint - Dié - des - Vosges  
03 29 52 65 59 - [dechets@ca-saintdie.fr](mailto:dechets@ca-saintdie.fr)  
[www.ca-saintdie.fr](http://www.ca-saintdie.fr)

